

COMMUNE DE CHANIER

Séance du 20 mars 2026

Date de convocation : 16/03/2026

Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le 21/03/2026
ID : 017-211700869-20260320-D202604_28-DE



Délibération N° 2026/04/028

Nombre de membres :

En exercice :	27
Présents :	26
Votants :	26
Quorum :	14

OBJET : INDEMNITES DES ELUS

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de PANNAUD Eric, le Maire.

Présents : ANTONICELLI Thomas, BARON Arnaud, BERTOT Jacques, BONNIN Marylène, BOTON Monique, CANUS Daniel, CARTON Jean-Pierre, CLÉMENT Anne-Gaëlle, DAVID Claudia, DIENON Grégory, DUQUESNE Laurent, FAVEREAU Laurent, FOURNALES Sandrine, FOURRÉ Jean-Luc, GAUDIN Julie, GONCALVES Charlotte, GOINEAU Sophie, GUERIN Florian, JEAN Ludivine, LABROUSSE Marie, LA ROSA Déborah, MEGE Jennifer, MORAUD Laurent, PANNAUD Eric, PINTO DE MATOS Maud, SIAUDEAU Michel,

Excusés ayant donné pouvoir : WATTEBLED Stéphane

Secrétaire de séance : GONCALVES Charlotte

Le Conseil Municipal,

Vu Les articles L.2123-20 à L.2123-24-2, L.2321-2, R.2151-2 alinéa 2 et R.2123-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat,

Vu la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l' élu local,

Vu la délibération n°2026/04/023 relative à l'élection du maire

Vu la délibération n°2026/04/024 fixant le nombre d'adjoints au Maire à sept,

Vu la délibération n°2026/04/027 désignant deux conseillers délégués,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints et des conseillers municipaux délégués et du Maire pour l'exercice de leur mandat dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que le bénéfice des indemnités de fonction requiert la détention d'une délégation de fonction octroyée par el Maire, sous la forme d'un arrêté,

Considérant qu'il est possible également d'attribuer une indemnité de fonction à un conseiller municipal, en contrepartie d'une délégation de fonction consentie par le Maire. Dans ce cas l'indemnité est comprise dans l'enveloppe globale indemnitaire constituées des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints

Considérant que pour Chaniers le taux de l'indemnité de fonction du Maire est fixé de droit à 58,30% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant la volonté du Maire de bénéficier d'un taux inférieur, soit un taux de 56%,

Considérant la proposition de répartition des taux suivants :

	Détermination de l'enveloppe globale indemnitaire mensuelle (strate 3500-9999 habitants)	Montant des indemnités brutes mensuelles proposées
Maire	58,30% de IB soit 2396,43€	56% de IB soit 2301,89€
Adjoints	23,32% de IB Soit 958,57€ par adjoints Soit 7668,56€ pour 8 adjoints (base théorique maximal)	1 ^{er} adjoint : 26% soit 1068,74€ Adjoints (6): 20% soit 822,10€ Soit 6001,36€
Conseillers délégués		20% IB soit 822,10€ Soit pour 2 : 1644,20
Enveloppe	10 064,99€	9 947,43€

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- sur l'attribution des indemnités de fonction au Maire, aux 7 Adjoints et aux 2 Conseillers Municipaux Délégués, selon les modalités citées ci-dessus,
- sur le fait de préciser que le montant des indemnités sera revalorisé en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et de barème de taux en vigueur sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau.

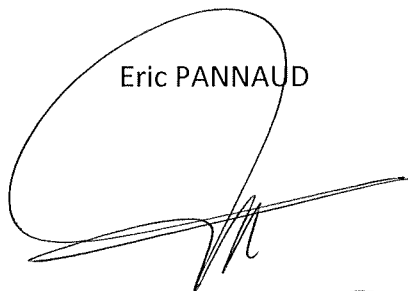
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE à la majorité ces propositions.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

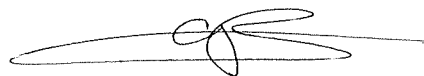
Le Maire

Eric PANNAUD



La secrétaire de Séance

Charlotte GONCALVES





Annexe à la délibération

Tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du conseil municipal (à compter du caractère exécutoire de la présente délibération)

Enveloppe globale mensuelle			
Fonction	Elus	Pourcentage	Montant
Maire	PANNAUD Eric	56,00%	2 301,89€
1 ^{er} adjoint	FOURRÉ Jean-Luc	26,00%	1 068,74€
2 ^{ième} adjointe	DAVID Claudia	20,00%	822,10€
3 ^{ième} adjoint	CANUD Daniel	20,00%	822,10€
4 ^{ième} adjointe	LA ROSA Déborah	20,00%	822,10€
5 ^{ième} adjoint	BERTOT Jacques	20,00%	822,10€
6 ^{ième} adjointe	BONNIN Marylène	20,00%	822,10€
7 ^{ième} adjoint	SIAUDEAU Michel	20,00%	822,10€
Conseillère municipale déléguée	CLEMENT Anne-Gaëlle	20,00%	822,10€
Conseiller municipal délégué	CARTON Jean-Pierre	20,00%	822,10€
TOTAL			9 947,43€